



Dedite appartement suite a vente par le propriétaire

Par **nanie26**, le **15/04/2015 à 20:35**

voilà plusieurs mois que mon propriétaire me demande de partir car il veut vendre son appartement,il est venu dernièrement avec une personne pour l'estimation du bien. je viens de me trouver un autre logement qui me convient mais que je dois prendre de suite au risque de le perdre.J'en ai fait part a mon propriétaire qui m'a dit qu'il y avait aucun problème.Et là il m'a envoyé un message me disant que je devais lui donner 3 mois de dédite ce qui me pose un problème car je ne peux assumer 2 loyers d'appartement avec mon salaire de facteur. Donc ma question est:est il dans son droit?
Bonjour,La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".Merci pour votre attention...

Par **Lag0**, le **16/04/2015 à 08:09**

Bonjour,
Si le bailleur ne vous a pas officiellement donné congé pour vente et de plus, si vous n'êtes pas dans sa période de préavis soit 6 mois avant l'échéance triennale du bail, sauf accord amiable, vous devez bien respecter un préavis de 3 mois si vous donnez congé.